



TROTTINETTES ÉLECTRIQUES : FACE À LA HAUSSE DES ACCIDENTS, L’AWSR RENFORCE LA PRÉVENTION

En un an, les accidents corporels impliquant des trottinettes électriques ont augmenté de **54 %** en Wallonie, une hausse nettement supérieure à la moyenne nationale (+34 %).

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer cette hausse, dont le non-respect de certaines règles. Une enquête de l’AWSR montre ainsi que seul 1 usager sur 4 connaît correctement les règles essentielles à respecter pour se déplacer en trottinette électrique.

Face à cette réalité, l’AWSR lance une nouvelle campagne pour sensibiliser aux bons comportements et mettre l’accent sur le port du casque, désormais obligatoire pour les utilisateurs de trottinettes dont la vitesse maximale dépasse 20 km/h.

460 victimes d’accidents de trottinettes électriques en 2025

L’année dernière, 460 usagers de trottinettes électriques ont été victimes d’un accident en Wallonie, soit **une hausse de 55 % par rapport à 2024** (296 victimes). Parmi eux, 425 ont été légèrement blessés, 30 gravement blessés et 5 ont perdu la vie.

Même si ces 451 victimes ne représentent que 3 % de l’ensemble des victimes de la route, ce chiffre reste élevé au regard de la part des trottinettes dans les déplacements. Les accidents corporels ont également augmenté de 54 % entre 2024 et 2025 passant de 308 à 475.

La trottinette électrique est particulièrement prisée par les jeunes, ce qui se reflète dans les chiffres d'accidents : en 2025, **près d'une victime sur deux (45%) avait moins de 25 ans**.

Plus d'accidents dans les grandes villes

La grande majorité des accidents de trottinettes électriques surviennent en agglomération (93 % des cas), souvent dans grandes villes où les services de trottinettes partagées sont les plus répandus.

Liège, Charleroi, Namur, Mouscron et La Louvière concentrent ainsi à elles seules près de la moitié des accidents enregistrés en Wallonie (44 %).

L'augmentation des utilisateurs et le beau temps principalement en cause

L'augmentation des accidents s'explique d'abord par la progression de l'utilisation des trottinettes électriques, en particulier dans les zones urbaines. La trottinette s'est en effet imposée comme un mode de déplacement à part entière, principalement pour des trajets courts, avec un usage à la fois utilitaire (parfois en complément des transports en commun) et récréatif, ce qui multiplie naturellement les situations à risque.

Par ailleurs, le premier semestre 2025 a bénéficié d'une météo plus clémente qu'en 2024, favorisant les déplacements à trottinette. **Plus de 90 % des accidents enregistrés en 2025 se sont ainsi produits par beau temps**, principalement en journée, avec une concentration entre les mois de mai et de novembre.

La connaissance des règles de circulation pour se déplacer trottinette reste par ailleurs insuffisante. Selon une enquête de l'AWSR, **seul 1 usager sur 4 connaît les règles essentielles**, telles que la limitation de vitesse à 25 km/h, l'interdiction de circuler sur le trottoir ou à plusieurs sur un même engin, ainsi que l'âge minimum requis de 16 ans pour circuler sur la voie publique.

L'alcool peut aussi s'avérer problématique. En Wallonie, en moyenne plus d'un utilisateur de trottinette sur 10 (12 %) impliqué dans un accident et soumis à un test d'alcoolémie est positif.

Enfin, **la vitesse joue également un rôle** dans de nombreux accidents. Certains usagers achètent des modèles plus puissants ou débrident leur véhicule, ce qui peut accroître le risque d'accident et la gravité des blessures en cas de collision.

Le casque, encore loin d'être systématique

Ces comportements à risque se combinent à un élément de sécurité trop souvent négligé : le port du casque. Il est en effet loin d'être systématique chez les utilisateurs de trottinettes électriques.

Plus de 4 usagers sur 10 (42 %) déclarent ne jamais le porter, et 1 sur 4 (28 %) seulement occasionnellement.

Pourtant, se protéger la tête est essentiel, les collisions impliquant des conducteurs de trottinettes électriques entraînent en effet fréquemment des blessures à la tête et au visage ainsi qu'au cou et aux bras.¹

Le port du casque est obligatoire depuis le 1^{er} septembre dernier pour les utilisateurs de trottinettes dont la vitesse maximale, déterminée par construction, dépasse 20 km/h. Cette nouvelle obligation devrait contribuer à augmenter le port du casque parmi les utilisateurs concernés et, à terme, à faire baisser la part de ceux qui ne le portent pas.

Une nouvelle campagne pensée pour les jeunes

Pour sensibiliser les jeunes utilisateurs de trottinettes électriques, l'AWSR lance aujourd'hui une nouvelle campagne en ligne. L'objectif : rappeler les règles en proposant des contenus qui parlent aux jeunes et s'inspirent des tendances populaires sur les réseaux sociaux.

Quatre vidéos seront diffusées dès aujourd'hui et pendant tout le mois d'octobre, notamment sur TikTok. Elles abordent l'importance du port du casque et de la visibilité ainsi que les risques liés à l'alcool et à la distraction. Elles mettent en scène **des jeunes qui parlent aux jeunes**, sans être moralisatrices.

[Découvrir la campagne](#)

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be



¹ European Commission, 2024